

Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 26 novembre 2007, à laquelle étaient présents la mairesse suppléante, Denise Dubois, la conseillère et les conseillers suivants : Dianne Duchesne, Éric Poiré, Rock Morin et Yvan Verville. Était également présente la secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

Absents : Daniel Rancourt et Marc Frappier.

1. Ouverture de la session par la mairesse suppléante, Denise Dubois.

2007-11-188

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse suppléante, Denise Dubois tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des comptes à payer :
 - a) Rapport des comptes à payer :
 - Liste au montant de 103 783,76 \$;
4. Période de questions;
5. Règlement d'emprunt no. 06-069 :
 - a) Adjudication de l'émission;
 - b) Modalité de l'émission;
6. Liste de priorité au programme Réno-Village;
7. Questions diverses :
 - a) Rang 10 Ouest;
 - b) Signature de la Convention d'aménagement forestier;
8. Période de questions;
9. Information de la secrétaire-trésorière adjointe;
10. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 7a) et 9 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2007-11-189

3. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Rapport des comptes à payer :
 - Liste au montant de 103 783,76 \$;

Adoptée à l'unanimité.

4. **Période de questions**

Aucune question.

5. **Règlement d'emprunt no. 06-069 :**

2007-11-190

a) **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 373 500 \$ par billet en vertu du règlement numéro 06-069 au prix de 98,09500 échéant en série de 5 ans comme suit :

29 000 \$	4,00000 %	4 décembre 2008
30 600 \$	4,00000 %	4 décembre 2009
32 300 \$	4,15000 %	4 décembre 2010
34 100 \$	4,35000 %	4 décembre 2011
247 500 \$	4,55000 %	4 décembre 2012

QUE : Les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoptée à l'unanimité.

2007-11-191

b) **MODALITÉ DE L'ÉMISSION**

Attendu que la Ville de Macamic se propose d'emprunter par billets un montant total de 373 500 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 06-069;

Attendu qu'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ce billet est émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE : Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE : Les billets seront datés du 4 décembre 2007;

QUE : Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	29 000 \$	
2.	30 600 \$	
3.	32 300 \$	
4.	34 100 \$	
5.	35 900 \$	
5.	211 600 \$	(à renouveler)

QUE : Pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 4 décembre 2007), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 06-069 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

2007-11-192

6. **LISTE DE PRIORITÉ AU PROGRAMME RÉNO-VILLAGE**

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Le conseil municipal adopte la liste de priorité 2007 telle que dressée par les fonctionnaires :

<u>Secteur Ville</u>	<u>Secteur Paroisse</u>	<u>Secteur Colombourg</u>
Aucun	1. Cyril Demers 2. Luc Dallaire 3. Angèle Bruneau 4. André Ouimet	1. Mathieu Sénéchal

QUE : Cette résolution annule la résolution numéro 2007-09-140.

Adoptée à l'unanimité.

7. **Questions diverses :**

2007-11-193

b) **SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER**

Attendu que l'article 102 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1) permet au Ministre, aux conditions qu'il détermine, de conclure avec toute personne une convention par laquelle il lui confie l'aménagement d'aires forestières pour favoriser le développement économique;

Attendu qu'aucun contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) et qu'aucun contrat d'aménagement forestier (CTAF) ne s'exerce sur les aires forestières visées par la présente convention d'aménagement forestier (CvAF);

Attendu que les parties recherchent l'aménagement des ressources du milieu forestier qui inclut la production de matière ligneuse;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic confirme au ministère des Ressources naturelles, l'intérêt de la municipalité de Macamic à signer la Convention d'aménagement forestier (CvAF) pour les cinq prochaines années et autorise le maire, Daniel Rancourt et le secrétaire-trésorier, Denis Bédard à signer pour et au nom de la municipalité de Macamic, tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

8. **Période de questions**

Aucune question.

2007-11-194

10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et unanimement résolu de lever l'assemblée. Il est 19 h 40.

ADOPTÉ.

Joëlle Rancourt
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire